



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

musées

Question écrite n° 83263

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la mesure mise en vigueur le 4 avril 2009 visant à garantir la gratuité de l'accès aux musées nationaux pour les Français et les ressortissants de l'Union européenne âgés entre 18 et 25 ans. Cette mesure, selon un rapport de la direction nationale des musées, a coûté à l'État 26 millions d'euros et l'on est obligés de constater qu'un an après, le public des musées ne s'est pas diversifié. On s'interroge sur le manque de communication autour de cette réforme, et sur les moyens à mettre en place afin d'amener un public de jeunes néophytes dans les musées. Il lui demande donc de bien vouloir préciser les mesures envisagées par le Gouvernement pour faire connaître cette mesure à un large public et l'inciter à venir visiter nos musées nationaux.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83263

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7457

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)